

L'entretien avec la personne en charge des admissions a pour but de finaliser les modalités d'admission, elle permet également de faire le point sur le ressenti face à la concrétisation du projet institutionnel.

#### 4<sup>ème</sup> étape - L'entrée

Le délai entre la visite médicale et l'entrée au Foyer Saint-Paul peut varier mais généralement celui-ci est de courte durée.

Dès qu'une place se libère, l'établissement prend contact avec le futur résident ou ses proches, les services sociaux des HUG ou des autres structures pour fixer une date d'entrée.

Le futur résident reçoit la visite de l'ergothérapeute et de l'infirmier chef. Lors de celle-ci le point est fait sur ses habitudes de vie, sur le choix du mobilier qu'il souhaite amener, sur les éventuels moyens auxiliaires à mettre en place etc...

Le jour de l'entrée qui se déroule de préférence le matin vers 11 heures un protocole particulier est mis en place pour que ce moment chargé d'émotion soit vécu de la meilleure façon possible.

Cognoy, février 2024.

## EMS Foyer Saint-Paul SA

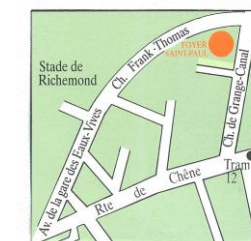
Chemin Frank-Thomas 104  
1223 Cologny

022.718.11.11  
ems@foyer-st-paul.ch

<http://www.foyer-st-paul.ch>



Plan



### Tout ce qu'il faut savoir sur les démarches et les conditions d'admission

#### Préambule

Il est évident qu'une entrée en EMS est une étape difficile de la vie pour les futurs résidents et leurs proches. La première démarche consistera simplement à appeler notre secrétariat, ouvert tous les jours du lundi au vendredi, afin de convenir d'un rendez-vous pour visiter l'établissement.

## **1<sup>ère</sup> étape - La visite de maison**

Cette démarche qui ne recèle aucun engagement est néanmoins très importante.

Elle consiste à établir un premier contact et à faire plus ample connaissance, elle permet de connaître les besoins et les souhaits de la personne, de répondre à ses questions ainsi qu'à celles des proches qui l'accompagnent et d'échanger sur son ressenti des lieux.

La visite de maison se déroule en deux parties :

- Un moment d'échange

Il permet de connaître les motifs de la démarche. Celle-ci peut être volontaire ou dictée par l'impossibilité de rester et/ou retourner à domicile. Ces éléments vont permettre d'orienter la discussion et de présenter les avantages mais aussi les inconvénients de la vie institutionnelle. Les possibilités mais aussi les limites d'accueil sont examinées et comparées aux attentes du client. Au cours de l'échange il est souvent conseillé la visite de plusieurs établissements afin de laisser à la personne âgée une possibilité de choix dans sa décision future d'entrée.

- La visite de l'établissement, de l'espace privé offert et des espaces communautaires mis à disposition et l'organisation de ceux-ci.

La visite se termine par la remise des documents nécessaires à l'inscription. Ils sont composés :

*De la plaquette de l'établissement*

*D'une demande d'admission*

*D'un certificat médical à faire remplir par le médecin traitant*

*Des directives réglant les soins médicaux.*

*Du questionnaire financier.*

## **2<sup>ème</sup> étape – La finalisation du dossier d'inscription**

Elle est effective dès réception de tous les documents d'admission y compris la partie médicale qui est adressée directement au médecin répondant de l'établissement.

Une fois que ce dernier a validé la partie médicale, le dossier financier est transmis à la responsable administrative et financière puis au Directeur pour approbation. L'établissement se réserve le droit de demander des pièces complémentaires au besoin.

Dès lors, un contact régulier, soit par la personne elle-même soit par ses proches est important. En règle générale, il est d'une fréquence de 6 à 8 semaines dans le cadre d'une admission urgente et de 2 à 3 fois par année pour celles inscrites dans un but préventif. Il est également primordial de tenir l'institution informée de tout changement (dégradation de l'état de santé, hospitalisation...) qui pourrait influencer sur l'urgence du dossier.

## **3<sup>ème</sup> étape - La visite médicale d'admission**

Au moment où une entrée se profile, l'établissement invite le futur résident à la visite médicale d'admission qui se déroule avec l'infirmier chef ainsi qu'à l'entretien qui suit avec la personne en charge des admissions

Si pour des raisons d'organisation cette visite n'est pas envisageable dans nos locaux, nous pouvons nous déplacer au domicile/hôpital pour visiter le futur résident.

Cette dernière rencontre est nécessaire pour évaluer les besoins en soins et pour adapter la prise en charge dès l'admission.